



Pêches et Océans
Canada

Garde côtière
canadienne

Fisheries and Oceans
Canada

Canadian
Coast Guard

Avis aux navigateurs

Édition n° 08/2023
25 août 2023



Sécurité d'abord, Service constant

Édition mensuelle de l'Ouest

Canada 

Avis aux navigateurs – Édition mensuelle de l'Ouest
Édition n° 08/2023

Also available in English:
Notices to Mariners – Monthly Western Edition
Edition No. 08/2023

Publié sous l'autorité de :

Programmes de la Garde côtière canadienne
Aides à la navigation et Voies navigables
Pêches et Océans Canada
Montréal QC H2Y 2E7

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer
avec Notmar.XNCR@dfo-mpo.gc.ca.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représenté par le ministre des Pêches, des Océans
et de la Garde côtière canadienne, 2023.

No de cat. Fs152-9F-PDF (fichier PDF, français)
ISSN 2817-0261

No de cat. Fs152-9E-PDF (fichier PDF, anglais)
ISSN 2817-0253

Une version Web est disponible ici :
<https://www.notmar.gc.ca/mensuel> (français)
<https://www.notmar.gc.ca/monthly> (anglais)

Notes explicatives – Avis aux navigateurs (NOTMAR)

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte du Service hydrographique du Canada à la plus grande échelle (sauf s'il y a indication contraire).

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Pleine Mer Supérieure, Grande Marée (sauf s'il y a indication contraire).

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante :

- 1 mille marin = 1 852 mètres (6 076,1 pieds)
- 1 mille terrestre = 1 609,3 mètres (5 280 pieds)
- 1 mètre = 3,28 pieds

Les Avis aux navigateurs temporaires et préliminaires – Partie 1A des Avis aux navigateurs

Ces avis sont identifiés par un (T) ou un (P), respectivement. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées par le Service hydrographique du Canada pour ce qui est des avis temporaires (T) et préliminaires (P). Il est recommandé que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. Pour la liste des cartes touchées par les avis (T) & (P), veuillez vous référer à la publication courante des [Avis aux navigateurs - Sommaire mensuel des avis temporaires et préliminaires](#).

Formulaire de suggestions et corrections

Ce formulaire est destiné spécifiquement aux suggestions et aux corrections des publications des Avis aux navigateurs. Il est disponible [en ligne](#) et aussi en [format PDF remplissable](#) inclus dans le fichier ZIP de la publication mensuelle.

Pour faire parvenir des commentaires et suggestions sur de possibles améliorations à apporter aux diverses publications et services : Notmar.XNCR@dfo-mpo.gc.ca.

Pour signaler des différences entre une carte marine et la réalité et/ou des corrections aux livrets des *Instructions nautiques du Canada* : Remplissez le formulaire « [Programme de rapports maritimes](#) » et/ou envoyer un courriel à shcinfo@dfo-mpo.gc.ca.

Pour signaler des urgences ou des dangers pour la navigation : [Contactez le centre de SCTM le plus près de chez vous](#)

- Canal VHF 16 (156,8 MHz)
- Fréquence MF/HF 2182 kHz/4125 kHz (là où disponible)
- *16 sur un téléphone cellulaire (là où disponible)

Le site Web de NOTMAR – Éditions mensuelles, corrections aux cartes et annexes graphiques

Le site Web de NOTMAR permet aux utilisateurs d'accéder aux [publications des éditions mensuelles](#), aux [corrections des cartes](#) et aux [annexes graphiques](#).

Les utilisateurs peuvent s'abonner gratuitement au [service d'avis par courriel](#) pour recevoir des notifications concernant leurs cartes sélectionnées, les annexes graphiques reliées à ces cartes et lorsqu'une nouvelle édition mensuelle des *Avis aux navigateurs* est publiée.

De plus, la publication mensuelle et les fichiers connexes à télécharger, tels que les annexes graphiques de cartes, peuvent être obtenus en téléchargeant un seul fichier ZIP.

Notes explicatives – Service hydrographique du Canada (SHC)

Corrections aux cartes – Partie 2 des Avis aux navigateurs

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes.

Les utilisateurs sont invités à consulter la *Carte 1 - Signes conventionnels, abréviations et termes* du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes.

L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2 :

No. de la carte	Titre de la carte	Date de la dernière nouvelle édition de la carte	Système de référence géodésique	Dernière correction
1312	Lac Saint-Pierre - Nouvelle édition - 10-MAI-2019 - NAD 1983			
Date de la correction hebdomadaire de la carte	05-AOÛT-2022			LNM/D. 24-SEPT-2021
Modification de la carte	Modifier			46°03'32.4"N 073°03'21.6"W
	(Voir la carte 1 P16)			(Q2022035) LF(2177) MPO(6410690-01)
	No. de référence Carte 1	No. de référence de la GCC	No. du Livre des feux	No. de référence du SHC

La dernière correction est identifiée par **LNM/D** ou **Last (dernier) Notice (Avis) to (aux) Mariners (navigateurs) / Date**.

Les navigateurs sont avisés que seuls les changements les plus importants ayant une incidence directe sur la sécurité à la navigation sont publiés dans la « Partie 2 – Corrections aux cartes ». Cette limite est nécessaire pour veiller à ce que les cartes demeurent claires et faciles à lire. De ce fait, les navigateurs peuvent observer de légères différences de nature non essentielle en ce qui a trait aux renseignements qui se trouvent dans les publications officielles. Par exemple, une petite modification de la portée nominale ou de la hauteur focale d'un feu peut ne pas avoir fait l'objet d'une correction cartographique dans les *Avis aux navigateurs*, mais peut avoir été apportée dans la publication des [Livres des feux, des bouées et des signaux de brume](#).

Note : En cas de divergence entre les renseignements relatifs aux aides à la navigation fournis sur les cartes du SHC et la publication des *Livres des feux, des bouées et des signaux de brume*, cette dernière doit être considérée comme contenant les renseignements les plus à jour.

Cartes marines et publications canadiennes

Veuillez consulter l'avis n° 14 de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2023* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Pour les dates d'édition courante des cartes, veuillez vous référer au site Web suivant : www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp.

Notes explicatives – Services de communications et de trafic maritimes (SCTM)

Avertissements de navigation / Avis à la navigation

La Garde côtière canadienne (GCC) procède à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la GCC sous la forme d'avertissements de navigation, anciennement nommé avis à la navigation¹ qui sont, à leur tour, suivis d'un Avis aux navigateurs pour la correction à la main sur les cartes, réimpressions ou nouvelles éditions de cartes marines.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les avertissements de navigation (AVNAV) qui sont diffusés par la GCC jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou annulés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

Les AVNAV en vigueur sont disponibles sur la page régionale pertinente du site Web des avertissements de la navigation de la GCC à <http://nis.ccg-gcc.gc.ca>.

La GCC et le SHC analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission des cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec vos bureaux régionaux d'émission d'AVNAV.

<p>Région de l'Ouest Centre des SCTM de Prince Rupert</p> <p>AVNAV séries « P »</p> <p>Garde côtière canadienne Sac 4444 Prince Rupert BC V8J 4K2</p> <p>Téléphone : 250-627-3070</p> <p>Courriel : AVNAV.SCTMPrinceRupert@innav.gc.ca</p>	<p>Région de l'Arctique *Centre des SCTM d'Iqaluit</p> <p><i>En opération de la mi-mai approximativement à la fin de décembre.</i></p> <p>AVNAV séries « A »</p> <p>Garde côtière canadienne Case postale 189 Iqaluit NU X0A 0H0</p> <p>Téléphone : 867-979-5269 Télécopieur : 867-979-4264</p> <p>Courriel : AVNAV.SCTMIqaluit@innav.gc.ca</p>
--	--

*Service disponible en français et en anglais.

¹ L'expression « Avis à la navigation » fut changée à « Avertissement de navigation » en janvier 2019.

Table des matières

Partie 1 : Renseignements généraux et sur la sécurité	1
*1105/21 Côte ouest de l'archipel Haida Gwaii – Zone de protection volontaire pour le transport	1
*905/22 Transports Canada – Lignes directrices sur la gestion des voies navigables de la côte nord de la Colombie-Britannique	2
*310/23 Garde côtière canadienne – Système de positionnement global différentiel (DGPS) au Canada	3
*505/23 Service hydrographique du Canada – Calculs de la déclinaison magnétique.....	3
*508/23 Zones de protection marine d'Anguniaqvia niqiqyuam (ZPMAN) et de Tarium Niryutait (ZPMTN) – Protection du béluga et de la baleine boréale : Évitement volontaire et zones de ralentissement	4
Erratum : Édition de l'Ouest 07/2023 – Partie 2 – Corrections aux cartes – Annexe graphique de la carte 3546.....	7
*801/23 Service hydrographique du Canada – Cartes marines	7
*802/23 Service hydrographique du Canada – Cartes électroniques de navigation.....	7
*803/23 Service hydrographique du Canada – Cartes marines électroniques matricielles (BSB V3)	9
*804/23 Transports Canada – Bulletins de la sécurité des navires No. 16 et No. 17/2023	10
*806/23 Publication de la Garde côtière canadienne – Livre des feux, des bouées et des signaux de brume : Côte de l'Atlantique – Tous les documents maintenant disponibles pour le téléchargement sous forme d'un seul document PDF	10
*807/23 Service hydrographique du Canada – Processus de révision de noms géographiques inappropriés	10
Partie 1A : Avis temporaires et préliminaires	11
Rappel – Période de commentaires pour les avis préliminaires actifs	11
Partie 2 : Corrections aux cartes	12
Partie 3 : Corrections aux Aides radio à la navigation maritime	20
*815/23 Aides radio à la navigation maritime 2023 (Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, Lac Winnipeg, Arctique et Pacifique)	20
Partie 4 : Corrections aux Instructions nautiques du Canada	22
Partie 5 : Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	23

Index numérique des cartes canadiennes en cause

Cet index numérique liste toutes les cartes marines mentionnées dans cette édition mensuelle des Avis aux navigateurs. Seules les cartes figurant dans la partie 2 de cette publication nécessitent une correction de carte. L'apparition des cartes dans toutes les autres parties, en particulier celles relatives à la correction d'autres publications nautiques, est incluse ici à titre de référence.

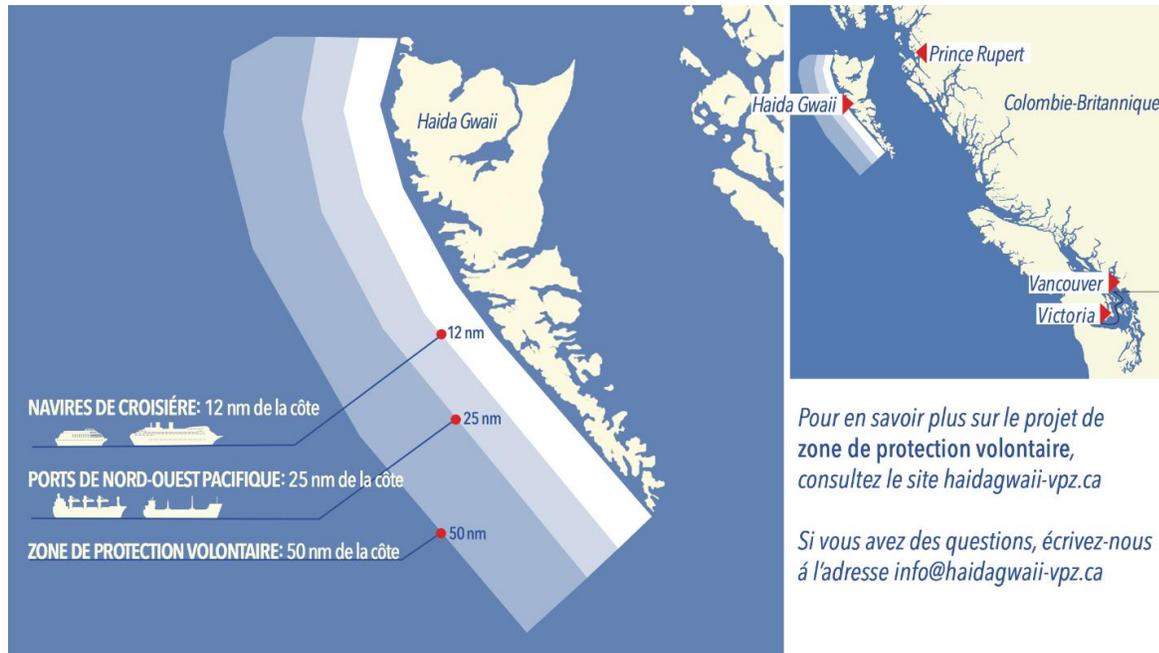
n° de la carte	Pages	n° de la carte	Pages	n° de la carte	Pages
3002	12				
3475	12				
3493	12				
3547	13				
3549	13, 23				
3550	13				
3598	13				
3605	13, 14				
3671	14				
3744	14				
3815	7				
3853	14, 15				
3854	15				
3859	15, 23				
3864	15, 23				
3908	15, 16				
3938	16				
3939	16, 17				
3980	11				
4124	7				
4669	7				
6242	18, 19				

Partie 1 : Renseignements généraux et sur la sécurité

*1105/21 Côte ouest de l'archipel Haida Gwaii – Zone de protection volontaire pour le transport

(Publication récurrente de l'avis *1105/21, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest 11/2021*.)

Référence : Avis *903/21 est annulé.



La zone de protection volontaire pour le transport sur la côte ouest de l'archipel Haida Gwaii (anciennement appelés les îles de la Reine-Charlotte)

L'isolement, le littoral accidenté, les conditions météorologiques et de navigation en mer changeantes et le riche patrimoine écologique et culturel rendent l'archipel Haida Gwaii vulnérable à la possible pollution causée par les défauts des navires et les accidents maritimes. Le fait d'accroître la distance qui sépare les bâtiments de la côte peut augmenter le temps disponible pour résoudre les problèmes de propulsion, de direction ou de nature autre et la probabilité qu'un remorqueur soit en mesure d'intervenir auprès d'un bâtiment en panne ou à la dérive. Cela réduit également le risque d'échouement et de déversement d'hydrocarbures.

Une zone de protection volontaire pour le transport maritime sur la côte ouest de l'archipel Haida Gwaii est actuellement en vigueur. Dans cette zone, les bâtiments commerciaux de 500 tonneaux (jauge brute) ou plus doivent se trouver à au moins 50 milles nautiques de la côte lorsqu'ils transitent à l'ouest de l'archipel Haida Gwaii, à quelques exemptions près :

- Les navires de croisières doivent rester à au moins 12 milles nautiques de la côte;
- Les bâtiments qui transitent entre les ports de Nord-Ouest Pacifique (Washington, Alaska, Colombie-Britannique) doivent rester à au moins 25 milles nautiques de la côte;
- Les remorqueurs et les barges (poussage et remorquage) n'ont pas de distance minimale à respecter;
- Les bateaux de pêche n'ont pas de distance minimale à respecter.

Voici les coordonnées de la zone de protection volontaire pour le transport maritime :

54° 15.436' N 133° 04.788' W
54° 17.572' N 134° 02.484' W
54° 13.614' N 134° 19.427' W
54° 11.786' N 134° 30.841' W
53° 44.036' N 134° 32.677' W
53° 11.118' N 134° 16.412' W
52° 18.483' N 133° 20.917' W
51° 24.590' N 132° 04.081' W
51° 56.158' N 131° 01.830' W

Les bâtiments doivent respecter ces distances de façon volontaire et seulement si elles ne mettent pas en danger la sécurité de la navigation, du bâtiment, des personnes à bord et de la cargaison.

(NW-P-1085-20)

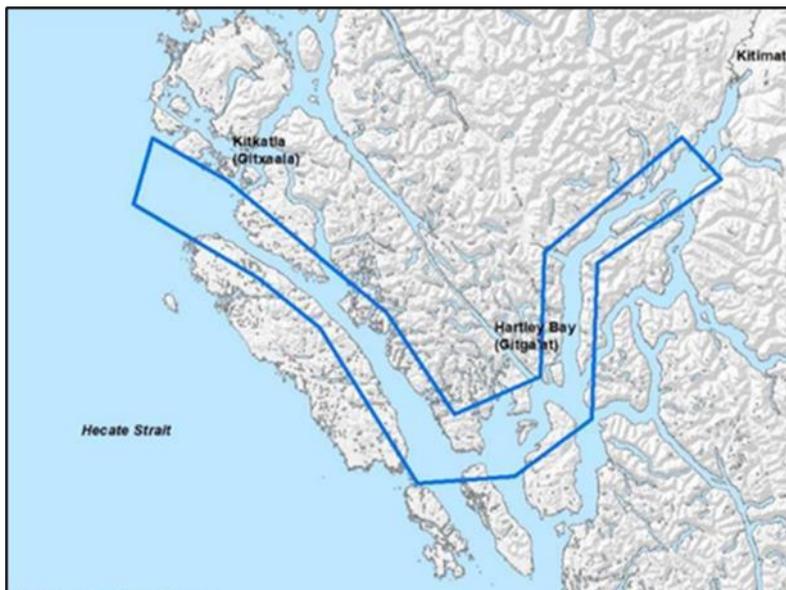
***905/22 Transports Canada – Lignes directrices sur la gestion des voies navigables de la côte nord de la Colombie-Britannique**

(Publication récurrente de l'avis *905/22, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest 09/2022.*)

Les lignes directrices sur la gestion des voies navigables de la côte nord, qui sont non contraignantes, visent à améliorer la sécurité sur les plans d'eau en réduisant les interférences entre les activités marines des Premières Nations, comme la pêche et la récolte littorale, et la navigation commerciale entre Kitimat et l'entrée Browning. Les lignes directrices sont entrées en vigueur le 1er septembre 2022 et seront examinées périodiquement.

Les lignes directrices s'appliquent à tous les navires qui naviguent sur les voies situées entre Kitimat et l'entrée Browning. Ce secteur comprend :

- le chenal de Douglas;
- le passage Wright;
- le passage Lewis;
- le passage Otter;
- le passage de Nepean;
- le chenal Príncipe.



Le document complet des lignes directrices est disponible au lien suivant :

https://www.notmar.gc.ca/publications/mensuel/documents/LignesDirectricesGestionVoiesNavigablesCoteNord_Sept2022.pdf

Ces lignes directrices ne remplacent ou ne modifient d'aucune façon l'application des lois et des règlements canadiens et internationaux, y compris le Règlement sur les abordages. De plus, ces lignes directrices ne limitent d'aucune façon le capitaine ou le pilote d'un navire dans sa capacité à prendre des décisions pour protéger le navire, l'équipage ou l'environnement marin.

Les lignes directrices comprennent des renseignements pour :

- tous les navires qui portent sur :
 - les zones de sécurité côtière;
 - les mesures de routage;
 - les réductions de la vitesse;
 - les croisements et les passages;
 - une zone d'opération spéciale dans le passage Wright;
 - les pannes mécaniques ou électriques.
- les grands navires marchands, notamment les vraquiers, les navires de marchandises générales, les navires de vrac liquide et les navires à passagers;
- les remorqueurs et les barges;
- les navires qui naviguent dans les secteurs préoccupants des Premières Nations où une attention spéciale doit être portée afin de s'assurer que les usagers des collectivités locales peuvent utiliser le secteur et s'y déplacer en toute sécurité.

***310/23 Garde côtière canadienne – Système de positionnement global différentiel (DGPS) au Canada**

(Publication récurrente de l'avis *310/23, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest 03/2023*.)

Référence : Avis *1206/22 est annulé.

Le 15 décembre 2022, la Garde côtière canadienne a fermé de façon définitive son service DGPS partout au Canada.

Le système GPS d'aujourd'hui répond aux besoins des exigences internationales en matière de position, de navigation et de synchronisation (PNT) pour la navigation maritime. De plus, pour les navigateurs dans les eaux canadiennes, il n'y a pas d'obligation de disposer d'un système d'augmentation spatial ou terrestre aux systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS) à bord des navires.

Les navigateurs sont priés de noter que des sites DGPS peuvent occasionnellement émettre des corrections pour des tests technologiques. Durant ces tests, les corrections DGPS ne devraient pas être considérées comme fiable pour la navigation maritime.

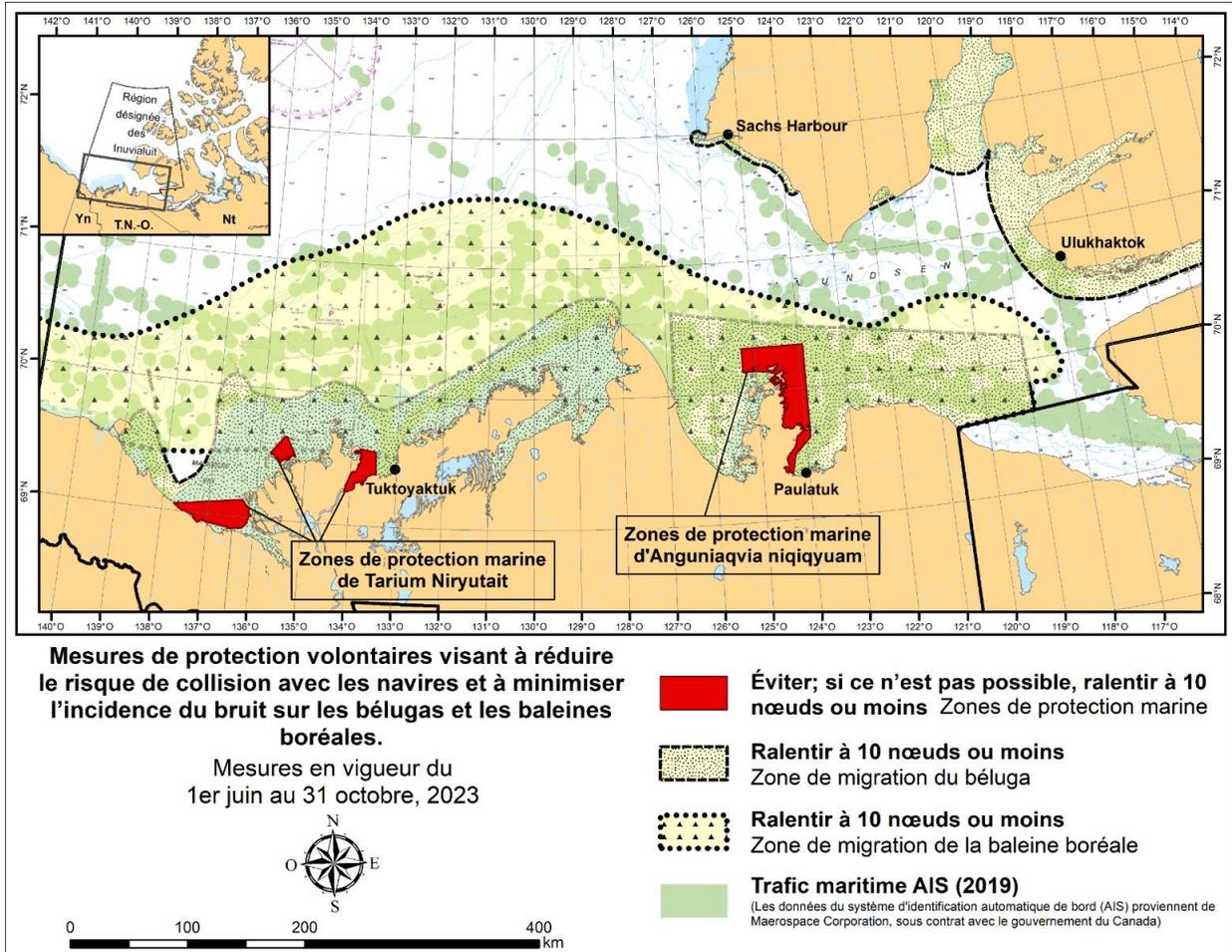
***505/23 Service hydrographique du Canada – Calculs de la déclinaison magnétique**

(Publication récurrente de l'avis *505/23, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest 05/2023*.)

Les navigateurs sont informés que le SHC a adopté le Modèle magnétique mondial (WMM) harmonisé, qui se trouve sur le site web du NCEI/NOAA. Les anciennes informations concernant la déclinaison de la rose de compas sur les produits de navigation du SHC peuvent être mises à jour en utilisant ce site web : <https://www.ngdc.noaa.gov/geomag/calculators/magcalc.shtml#declination>. Bien que les différences dans les déclinaisons des modèles soient faibles chaque année, elles peuvent gagner en importance sur une longue période.

***508/23 Zones de protection marine d'Anguniaqvia niqiqyuam (ZPMAN) et de Tarium Niryutait (ZPMTN) – Protection du béluga et de la baleine boréale : Évitement volontaire et zones de ralentissement**

(Publication récurrente de l'avis *508/23, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest* 05/2023.)



Les deux zones de protection marine (ZPM) établies dans la région de l'Arctique de l'Ouest sont situées dans la région désignée des Inuvialuit et, par conséquent, toutes les activités doivent respecter la [Convention définitive des Inuvialuit](#) (*en anglais seulement*). La protection et la préservation de la faune, de l'environnement et de la productivité biologique de l'Arctique est l'un des principes de base de la Convention définitive des Inuvialuit. C'est ce principe qui a mené la Société régionale inuvialuite et le Conseil inuvialuit de gestion du gibier à établir les ZPM dans la région de l'Arctique de l'Ouest. Les eaux qui constituent les ZPM, ainsi que les eaux avoisinantes, et les habitats marins extracôtiers de la mer de Beaufort et du Amundsen Gulf sont des habitats d'alimentation estivaux importants (de mai à octobre) de la population de bélugas de l'Est de la mer de Beaufort et de la population de baleines boréales de Béring-Chukchi-Beaufort.

MESURES DE PROTECTION RÉGLEMENTAIRES

Toutes les espèces de baleines sont protégées en vertu du Règlement sur les mammifères marins, conformément à la *Loi sur les pêches*. Une interdiction générale est énoncée dans le Règlement et régit l'intérieur des limites des ZPM, conformément à la *Loi sur les océans*. Tout incident impliquant un mammifère marin qui survient dans les ZPM doit être signalé à la Garde côtière canadienne dans les deux heures suivant son occurrence. Pour les observations d'animaux marins et les incidents comme les collisions ayant lieu à l'extérieur des ZPM, ou pour toute situation impliquant un mammifère marin mort ou en difficulté, communiquez avec le bureau de Pêches et Océans Canada à Inuvik, au 867-777-7500.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la ZPMAN et la ZPMTN, y compris les coordonnées des personnes-ressources locales et les distances minimales pour chaque espèce, consultez les avis 5 et 5A.3 dans la Partie A2 de l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2023.

MESURES DE PROTECTION VOLONTAIRES

Les mesures volontaires sont en vigueur du 1^{er} juin au 31 octobre 2023. Voir la carte ci-dessus.

Ces mesures s'appliquent aux navires marchands, aux navires de croisière, aux petits navires et aux embarcations de plaisance, à l'intérieur des limites des ZPM et des autres zones désignées afin de prévenir les collisions avec les baleines et d'atténuer le bruit sous-marin généré par ces navires. Ces mesures ne doivent être prises que si elles ne compromettent pas la sécurité de la navigation.

Évitement (zone rouge) : Afin de réduire le risque de bruit sous-marin et de collision avec les baleines dans les ZPM, les navires doivent éviter de naviguer dans les ZPM, dans la mesure du possible. Si le passage dans la zone est nécessaire, les navires doivent ralentir jusqu'à une vitesse maximale de 10 nœuds et poster une vigie, comme un observateur de mammifères marins, afin d'augmenter les chances de voir les baleines et ainsi prendre les mesures nécessaires pour les éviter. S'il n'est pas possible de contourner les baleines, il faut ralentir et attendre qu'elles s'éloignent à une distance supérieure à 400 mètres (0,215 mille marin) avant de reprendre la vitesse initiale de 10 nœuds ou moins. On recommande de redoubler de prudence en cas de pluie ou de brouillard ou si la mer est agitée, étant donné que les animaux sont plus difficiles à voir.

Réduction de la vitesse à 10 nœuds ou moins (zone jaune) : Pour réduire le risque de perturbations sonores sous-marines et de collision avec les baleines dans cette zone, on recommande que les navires ralentissent à une vitesse de 10 nœuds ou moins, qu'ils demeurent dans les d'approvisionnement communautaire balisés et qu'ils postent une vigie.

Ces mesures volontaires sont secondaires par rapport aux droits prévus dans la Convention définitive des Inuvialuit.

Coordonnées des ZPM

La ZPM de Tarium Niryutait englobe trois secteurs de Mackenzie Bay : Okeevik, Kittigaryuit et Niaqunnaq. Ces trois secteurs sont délimités par des loxodromies reliant les coordonnées géographiques suivantes (Système de référence géodésique nord-américain de 1983 [NAD 83]/Système de référence géodésique mondial de 1984 [WGS 84]).

Sous-secteur d'Okeevik		
Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
1	69° 38' 19"	135° 25' 09"
2	69° 38' 03"	135° 25' 11"
3	69° 37' 46"	135° 24' 52"
4	69° 29' 49"	135° 12' 49"
5	69° 30' 45"	135° 16' 56"
6	69° 29' 26"	135° 18' 53"
7	69° 29' 23"	135° 19' 06"
8	69° 28' 07"	135° 20' 25"
9	69° 27' 36"	135° 24' 25"
10	69° 25' 51"	135° 32' 27"
11	69° 26' 32"	135° 34' 54"
12	69° 28' 21"	135° 35' 24"
13	69° 28' 35"	135° 36' 40"
14	69° 28' 39"	135° 37' 58"
15	69° 30' 34"	135° 45' 54"
16	69° 35' 18"	135° 35' 42"
17	69° 36' 00"	135° 22' 10"
18	69° 34' 40"	135° 20' 09"
19	69° 34' 00"	135° 20' 09"

Sous-secteur de Kittigaryuit		
Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
1	69° 35' 10"	133° 48' 26"
2	69° 34' 00"	133° 28' 00"
3	69° 23' 37"	133° 26' 40"
4	69° 20' 34"	133° 40' 37"
5	69° 19' 05"	133° 42' 21"
6	69° 19' 01"	133° 42' 31"
7	69° 20' 39"	133° 43' 20"
8	69° 16' 42"	133° 54' 54"
9	69° 15' 20"	134° 06' 53"
10	69° 16' 33"	134° 05' 56"
11	69° 20' 42"	134° 02' 44"
12	69° 24' 00"	133° 59' 10"
13	69° 24' 34"	133° 53' 49"
14	69° 28' 21"	133° 48' 15"
15	69° 28' 02"	133° 50' 59"
16	69° 33' 20"	133° 47' 29"
17	69° 34' 33"	133° 47' 42"
18	69° 32' 55"	133° 51' 09"
19	69° 32' 56"	133° 51' 54"

Sous-secteur d'Okeevik		
Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
20	69° 34' 00"	135° 27' 39"
21	69° 36' 00"	135° 27' 39"
22	69° 27' 00"	135° 31' 11"
23	69° 27' 00"	135° 34' 45"

Sous-secteur de Kittigaryuit		
Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
20	69° 33' 46"	133° 55' 48"
21	69° 33' 46"	133° 55' 31"

Sous-secteur de Niaqunnaq		
Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
1	69° 08' 00"	136° 16' 44"
2	69° 04' 25"	136° 07' 45"
3	69° 03' 43"	136° 07' 08"
4	69° 01' 19"	136° 04' 45"
5	69° 01' 14"	136° 04' 45"
6	69° 00' 57"	136° 05' 42"
7	69° 00' 12"	136° 07' 08"
8	68° 57' 00"	136° 10' 00"
9	68° 55' 00"	136° 15' 00"
10	68° 54' 22"	136° 31' 50"
11	68° 55' 00"	136° 38' 33"
12	68° 56' 15"	137° 00' 41"
13	68° 56' 29"	137° 03' 03"
14	68° 55' 48"	137° 11' 00"
15	68° 57' 50"	137° 16' 40"
16	68° 59' 20"	137° 21' 30"
17	69° 03' 09"	137° 44' 54"

La ZPM d'Anguniaqvia niqiqyuam comporte deux zones de la mer de Beaufort, l'une dans Darnley Bay et l'autre dans Amundsen Gulf : la zone 1 et la zone 2. Elle englobe le fond marin, le sous-sol jusqu'à une profondeur de cinq mètres et la colonne d'eau, y compris les glaces. Les deux zones sont délimitées par des lignes droites reliant les coordonnées géographiques ci-dessous (Système de référence géodésique nord-américain de 1983 [NAD 83]).

Zone 1		
Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
A	69° 21' 07,8"	Environ 124° 21' 32,0"
B	Environ 70° 12' 00,0"	124° 31' 55,2"
C	70° 08' 22,0"	Environ 124° 41' 45,0"
D	70° 09' 09,9"	Environ 124° 57' 42,0"
E	Environ 70° 09' 13,0"	125° 05' 28,6"
F	70° 09' 13,2"	125° 17' 53,0"
G	70° 20' 00,0"	125° 17' 53,0"
H	70° 20' 00,0"	123° 54' 17,5"
I	69° 37' 20,6"	123° 54' 17,5"
J	69° 30' 00,0"	124° 15' 34,7"

Zone 2		
Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
K	70° 04' 15,8"	Environ 124° 41' 51,0"
L	70° 04' 48,6"	Environ 124° 41' 54,0"
M	70° 02' 12,9"	Environ 124° 35' 23,0"
N	70° 02' 12,9"	Environ 124° 35' 29,0"

Erratum : Édition de l'Ouest 07/2023 – Partie 2 – Corrections aux cartes – Annexe graphique de la carte 3546

Le lien vers l'annexe graphique publié pour la carte 3546 dans la partie 2 de l'édition mensuelle 07/2023 des Avis aux navigateurs était incorrect et ne faisait pas référence au bon document PDF.

Les navigateurs sont invités à remplacer l'annexe graphique de la carte 3546 par la [version corrigée](#).

***801/23 Service hydrographique du Canada – Cartes marines**

Cartes	Titre	Échelle	Date d'édition	Publié	Cat#	Prix
Cartes nouvelles						
3815	Shields Bay	1:22 000	2023-07-14	2023-08-25	2	\$20.00
Nouvelles éditions						
4124	Harbours in the Bay of Fundy / Ports dans la Baie de Fundy	1:25 000	2023-07-28	2023-08-25	1	\$20.00
4669	Red Bay	1:12 000	2023-07-28	2023-08-25	1	\$20.00

***802/23 Service hydrographique du Canada – Cartes électroniques de navigation**

Numéro CÉN S-57	Titre de la carte	L'échelle de compilation	Publié
Cartes nouvelles			
CA44UPXA (Edn 1.000)	Transit4800N06500W	1:22 500	2023-08-14
CA44UQ8A (Edn 1.000)	Transit4800N06400W	1:22 500	2023-08-14
CA471164 (Edn 1.000)	CA471164	1:22 500	2023-08-11
CA471165 (Edn 1.000)	CA471165	1:45 000	2023-08-11
CA471166 (Edn 1.000)	CA471166	1:22 500	2023-08-11
CA471167 (Edn 1.000)	CA471167	1:22 500	2023-08-11
CA471168 (Edn 1.000)	CA471168	1:90 000	2023-08-11
CA471169 (Edn 1.000)	CA471169	1:22 500	2023-08-11
CA471170 (Edn 1.000)	CA471170	1:22 500	2023-08-11
CA471171 (Edn 1.000)	CA471171	1:22 500	2023-08-11
CA471172 (Edn 1.000)	CA471172	1:22 500	2023-08-11
CA471173 (Edn 1.000)	CA471173	1:45 000	2023-08-11
CA53WPBA (Edn 1.000)	Port4490N06700W	1:11 000	2023-08-18
CA53WPCA (Edn 1.000)	Port4490N06690W	1:11 000	2023-08-18
CA53XPBA (Edn 1.000)	Port4500N06700W	1:11 000	2023-08-18
CA53XPCA (Edn 1.000)	Port4500N06690W	1:11 000	2023-08-18
CA53XPDA (Edn 1.000)	Port4500N06680W	1:11 000	2023-08-18
CA53YPBA (Edn 1.000)	Port4510N06700W	1:11 000	2023-08-18
CA53YPCA (Edn 1.000)	Port4510N06690W	1:11 000	2023-08-18
CA53YPDA (Edn 1.000)	Port4510N06680W	1:11 000	2023-08-18
CA55CQ4A (Edn 1.000)	Port4970N06440W	1:6 000	2023-08-14

Numéro CÉN S-57	Titre de la carte	L'échelle de compilation	Publié
CA55DQ4A (Edn 1.000)	Port4980N06440W	1:6 000	2023-08-14
CA55GQAA (Edn 1.000)	Port5010N06380W	1:6 000	2023-08-14
CA55GQBA (Edn 1.000)	Port5010N06370W	1:6 000	2023-08-14
CA55GQCA (Edn 1.000)	Port5010N06360W	1:6 000	2023-08-14
CA55HQAA (Edn 1.000)	Port5020N06380W	1:6 000	2023-08-14
CA55HQBA (Edn 1.000)	Port5020N06370W	1:6 000	2023-08-14
CA55HQCA (Edn 1.000)	Port5020N06360W	1:6 000	2023-08-14
CA55WSSA (Edn 1.000)	Port5150N05560W	1:11 000	2023-08-25
CA55WSTA (Edn 1.000)	Port5150N05550W	1:11 000	2023-08-25
CA55XSHA (Edn 1.000)	Port5160N05650W	1:6 000	2023-08-11
CA55XSJA (Edn 1.000)	Port5160N05640W	1:6 000	2023-08-11
CA55XSSA (Edn 1.000)	Port5160N05560W	1:11 000	2023-08-25
CA55XSTA (Edn 1.000)	Port5160N05550W	1:11 000	2023-08-25
CA55YSHA (Edn 1.000)	Port5170N05650W	1:6 000	2023-08-11
CA55YSJA (Edn 1.000)	Port5170N05640W	1:6 000	2023-08-11
Nouvelles éditions			
CA370109 (Edn 6.000)	Cape Scott to Cape Calvert	1:37 245	2023-08-11
CA370165 (Edn 4.000)	Quatsino Sound to/à Queen Charlotte Strait	1:75 000	2023-08-11
CA370257 (Edn 4.000)	Knight Inlet	1:40 000	2023-08-11
CA376062 (Edn 11.000)	West Point à/to Baie de Tracadie	1:50 000	2023-08-11
CA376062 (Edn 12.000)	West Point à/to Baie de Tracadie	1:50 000	2023-08-25
CA376109 (Edn 8.000)	Country Island to/à Barren Island	1:30 000	2023-08-18
CA376134 (Edn 8.000)	Neguac Bay (Continuation A)	1:30 000	2023-08-18
CA376178 (Edn 2.000)	Tryon Shoals to Cape Egmont	1:37 787	2023-08-18
CA376187 (Edn 8.000)	Baie des Chaleurs / Chaleur Bay	1:75 000	2023-08-18
CA376248 (Edn 7.000)	East Point to Cape Bear	1:37 500	2023-08-18
CA470306 (Edn 7.000)	Queen Charlotte Strait Western Portion/Partie Ouest (Part 1 of 2)	1:40 000	2023-08-11
CA470307 (Edn 7.000)	Queen Charlotte Strait Western Portion/Partie Ouest (Part 2 of 2)	1:40 000	2023-08-11
CA470312 (Edn 7.000)	Queen Charlotte Strait Eastern Portion/Partie Est (Part 1 of 2)	1:40 000	2023-08-11
CA470313 (Edn 8.000)	Queen Charlotte Strait Eastern Portion/Partie Est (Part 2 of 2)	1:40 000	2023-08-11
CA470415 (Edn 3.000)	Seymour Inlet and/et Belize Inlet	1:25 000	2023-08-11
CA476131 (Edn 5.000)	Richibucto Harbour	1:15 000	2023-08-25
CA479053 (Edn 8.000)	Tadoussac à/to Cap Éternité	1:18 750	2023-08-11
CA479087 (Edn 8.000)	Ile St-Louis à Cap Éternité - Continuation A	1:18 750	2023-08-11
CA570127 (Edn 11.000)	Vancouver Harbour Eastern Portion/Partie Est	1:5 000	2023-08-11

Numéro CÉN S-57	Titre de la carte	L'échelle de compilation	Publié
Cartes retirées en permanence			
CA370454	Dean Channel, Burke Channel and/et Bentinck Arms		
CA379086	Cap des Rosiers à/to Chandler	Remplacé par CA44UQ8A,CA44UPXA	
CA470036	Approaches to/Approches à Seymour Inlet and/et Belize Inlet		
CA470259	Smith Inlet, Boswell Inlet and/et Draney Inlet		
CA470264	Rivers Inlet		
CA470318	Fitz Hugh Channel to/à Lama Passage		
CA470339	Approaches to/Approches à Smith Sound and/et Rivers Inlet (Part 1 of 2)		
CA470340	Smith Sound and/et Rivers Inlet Southern Portion/Partie Sud (Part 2 of 2)		
CA470357	Hakai Passage to/à Fitz Hugh Sound (Part 1 of 2)		
CA470358	Hakai Passage to/à Fitz Hugh Sound (Part 2 of 2)		
CA470385	Queens Sound and Approaches/et les approches (Part 1 of 3)		
CA470386	Queens Sound and Approaches/et les approches (Part 2 of 3)		
CA470387	Queens Sound and Approaches/et les approches (Part 3 of 3)		
CA476111	Country Harbour	Remplacé par CA376109	
CA476112	St. Marys River	Remplacé par CA376109	
CA476162	Victoria Harbour	Remplacé par CA376178	
CA576022	Letete Passage, Letang Harbour and/et Blacks Harbour		
CA579004	Havre Saint-Pierre et les approches/and Approches	Remplacé par CA55HQCA,CA55HQBA,CA55HQAA,CA55GQCA,CA55GQBA,CA55GQAA	
CA579255	Quai/Wharf Port-Menier - Île d'Anticosti	Remplacé par CA55DQ4A,CA55CQ4A	

***803/23 Service hydrographique du Canada – Cartes marines électroniques matricielles (BSB V3)**

Cartes	Titre	Échelle	Date d'édition	Publié
Cartes retirées en permanence				
RM-4124	Harbours in the Bay of Fundy / Ports dans la Baie de Fundy			
RM-4669	Red Bay			

***804/23 Transports Canada – Bulletins de la sécurité des navires No. 16 et No. 17/2023**

Des nouveaux **Bulletins de la sécurité des navires** ont récemment été publiés sur le [site web de Transports Canada](#).

Pour consulter ou télécharger ces bulletins, s'il vous plaît cliquez sur les liens ci-dessous :

[Bulletin No. 16/2023](#) – Les gens de mer jamaïcains et panaméens peuvent maintenant faire la demande de la reconnaissance de leurs brevets STCW par le Canada
No SGDDI : 19654144

[Bulletin No. 17/2023](#) – Mesures temporaires concernant les brevets de capacité ou les visas relatifs à la gestion de la sécurité des passagers ou à la gestion spécialisée de la sécurité des passagers (bâtiments rouliers)
No SGDDI : 19672198

Inscrivez-vous au [bulletin électronique](#) pour recevoir un avis par courriel chaque fois qu'un nouveau Bulletin de la sécurité des navires est publié sur notre site web.

Contactez-nous au securitemaritime-marinesafety@tc.gc.ca ou 1-855-859-3123 (sans frais).

***806/23 Publication de la Garde côtière canadienne – *Livre des feux, des bouées et des signaux de brume* : Côte de l'Atlantique – Tous les documents maintenant disponibles pour le téléchargement sous forme d'un seul document PDF**

Le volume Côte de l'Atlantique de la publication *Livre des feux, des bouées et des signaux de brume* est maintenant disponible pour être téléchargé sous forme d'un seul document PDF.

Cette fonction permet le téléchargement d'un seul document PDF regroupant la page couverture et pages de renseignements généraux, toutes les sections individuelles du volume ainsi que l'index géographique et l'index indicatif.

Cette option est désormais disponible pour les quatre volumes de la publication *Livre des feux, des bouées et des signaux de brume*.

***807/23 Service hydrographique du Canada – Processus de révision de noms géographiques inappropriés**

Les dossiers du Service hydrographique du Canada pourraient contenir des noms géographiques susceptibles d'être considérés comme racistes, offensants et péjoratifs. Les autorités de dénomination géographique s'affairent à corriger plusieurs toponymes offensants, et les travaux sont en cours. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les noms géographiques inappropriés, veuillez envoyer un message à l'adresse shcinfo@dfo-mpo.gc.ca.

Partie 1A : Avis temporaires et préliminaires

Rappel – Période de commentaires pour les avis préliminaires actifs

Nous vous rappelons que la période de commentaires est toujours ouverte pour les avis préliminaires actifs suivants :

n° d'avis	n° de la carte de référence	Aides concernées (n° LF)	L'intention de l'avis
Côte du Pacifique			
714(P)/23	3980	622	Avis de changements proposés

Veillez vous référer à la publication des [Avis aux navigateurs - Sommaire mensuel des avis \(T\) et \(P\)](#) pour plus de détails.

Eaux intérieures

Avis temporaires

Aucun avis applicable pour cette édition.

Avis préliminaires

Aucun avis applicable pour cette édition.

Côte du Pacifique

Avis temporaires

Aucun avis applicable pour cette édition.

Avis préliminaires

Aucun avis applicable pour cette édition.

Partie 2 : Corrections aux cartes

3002 - Queen Charlotte Sound to/à Dixon Entrance - Nouvelle édition - 16-DÉC-1994 - NAD 1927

04-AOÛT-2023

LNМ/D. 31-MARS-2023

Modifier le feu FI pour lire FI (3)
(Voir la Carte 1, P1)

52°44'32.0"N 132°06'42.1"W

(P2023043) LF(809) MPO(6204760-01)

18-AOÛT-2023

LNМ/D. 04-AOÛT-2023

Rayer le réflecteur radar vis-à-vis le feu
(Voir la Carte 1, S4)

50°54'18.7"N 127°59'01.6"W

MPO(6204755-02)

3475 - Ladysmith Harbour - Nouvelle édition - 30-AVR-2021 - WGS84

18-AOÛT-2023

LNМ/D. 15-JUIL-2022

Porter une épave de brassiage inconnue, dangereuse pour la navigation de surface
(Voir la Carte 1, K28)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570154

48°59'38.2"N 123°47'32.2"W

MPO(6204794-01)

3493 - Vancouver Harbour Western Portion/Partie Ouest - Nouvelle édition - 15-NOV-2019 - WGS84

18-AOÛT-2023

LNМ/D. 07-JUIL-2023

Porter une bouée espar de tribord lumineuse rouge FI R
(Voir la Carte 1, Qb)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570073

49°16'21.5"N 123°06'37.4"W

MPO(6204796-01)

Porter une bouée espar de bâbord lumineuse verte FI G
(Voir la Carte 1, Qc)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570073

49°16'27.1"N 123°06'26.9"W

MPO(6204796-02)

Porter une bouée espar de tribord lumineuse rouge FI R
(Voir la Carte 1, Qb)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570073

49°16'22.0"N 123°06'26.5"W

MPO(6204796-03)

Porter une bouée espar de bâbord lumineuse verte FI G
(Voir la Carte 1, Qc)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570073

49°16'12.5"N 123°07'31.4"W

MPO(6204796-04)

Porter une bouée espar de tribord lumineuse rouge FI R
(Voir la Carte 1, Qb)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570073

49°16'22.6"N 123°06'17.6"W

MPO(6204796-05)

Porter une bouée espar de bâbord lumineuse verte FI G
(Voir la Carte 1, Qc)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570073

49°16'29.0"N 123°06'17.2"W

MPO(6204796-06)

3547 - Queen Charlotte Strait Eastern Portion/Partie Est - Carte nouvelle - 28-AVR-1989 - NAD 1983

04-AOÛT-2023

LNMD. 28-JUIL-2023

Porter un réflecteur radar vis-à-vis le feu
(Voir la Carte 1, S4) 50°53'30.8"N 126°52'19.6"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470313
LF(560) MPO(6204764-01)

3549 - Queen Charlotte Strait Western Portion/Partie Ouest - Carte nouvelle - 03-DÉC-1993 - NAD 1983

18-AOÛT-2023

LNMD. 28-JUIL-2023

Modifier le feu FI R 10s28m16M pour lire FI R 10s25m16M 50°58'32.2"N 127°43'40.7"W
(Voir la Carte 1, P1)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470307
(P2023034) LF(576) MPO(6204752-01)

Modifier le feu FI 15m 9M pour lire FI 13m 9M 50°54'17.8"N 127°59'07.4"W
(Voir la Carte 1, P16)
(P2023037) LF(574) MPO(6204755-01)

Rayer le réflecteur radar vis-à-vis le feu 50°54'17.8"N 127°59'07.5"W
(Voir la Carte 1, S4)
MPO(6204755-02)

Modifier le feu Q 14m 9M pour lire Q 15m 9M 50°48'19.4"N 127°27'38.3"W
(Voir la Carte 1, P1)
(P2023015) LF(568) MPO(6204789-01)

3550 - Approaches to/Approches à Seymour Inlet and/et Belize Inlet - Carte nouvelle - 03-DÉC-1993 - NAD 1983

18-AOÛT-2023

LNMD. 28-AVR-2023

Modifier le feu FI R 10s28m16M pour lire FI R 10s25m16M 50°58'32.2"N 127°43'40.7"W
(Voir la Carte 1, P1)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470307
(P2023034) LF(576) MPO(6204752-01)

3598 - Cape Scott to Cape Calvert - Nouvelle édition - 11-NOV-2016 - NAD 1983

18-AOÛT-2023

LNMD. 28-AVR-2023

Modifier le feu FI R 10s93ft16M pour lire FI R 10s81ft16M 50°58'32.9"N 127°43'34.9"W
(Voir la Carte 1, P1)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470307
(P2023034) LF(576) MPO(6204752-01)

Modifier le feu FI 45ft 9M pour lire FI 42ft 9M 50°54'18.5"N 127°59'01.6"W
(Voir la Carte 1, P16)
(P2023037) LF(574) MPO(6204755-01)

Rayer le réflecteur radar vis-à-vis le feu 50°54'18.5"N 127°59'01.7"W
(Voir la Carte 1, S4)
MPO(6204755-02)

3605 - Quatsino Sound to/à Queen Charlotte Strait - Nouvelle édition - 06-MARS-1998 - NAD 1983

18-AOÛT-2023

LNMD. 28-AVR-2023

Modifier le feu FI R 10s28m16M pour lire FI R 10s25m16M 50°58'32.2"N 127°43'40.7"W
(Voir la Carte 1, P1)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470307
(P2023034) LF(576) MPO(6204752-01)

Modifier le feu FI 15m 9M pour lire FI 13m 9M 50°54'17.8"N 127°59'07.4"W
(Voir la Carte 1, P16) (P2023037) LF(574) MPO(6204755-01)

Rayer le réflecteur radar vis-à-vis le feu 50°54'17.8"N 127°59'07.5"W
(Voir la Carte 1, S4) MPO(6204755-02)

3671 - Barkley Sound - Nouvelle édition - 04-NOV-2005 - NAD 1983
18-AOÛT-2023

LNLM/D. 16-JUIN-2023

Porter une obstruction avec une profondeur connue de 95 mètres 48°48'49.9"N 125°16'28.6"W
(Voir la Carte 1, K41) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338 MPO(6204795-01)

Porter un câble sous-marin entre 48°48'49.6"N 125°16'51.4"W
(Voir la Carte 1, L30.1) et 48°48'49.9"N 125°16'28.6"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338 MPO(6204795-02)

3744 - Queen Charlotte Sound - Nouvelle édition - 20-MAI-1988 - NAD 1927
18-AOÛT-2023

LNLM/D. 06-JANV-2023

Modifier le feu FI R 10s93ft16M pour lire FI R 10s81ft16M 50°58'32.9"N 127°43'34.7"W
(Voir la Carte 1, P1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470307 (P2023034) LF(576) MPO(6204752-01)

Modifier le feu FI 50ft 9M pour lire FI 42ft 9M 50°54'18.5"N 127°59'01.4"W
(Voir la Carte 1, P16) (P2023037) LF(574) MPO(6204755-01)

Rayer le réflecteur radar vis-à-vis le feu 50°54'18.5"N 127°59'01.5"W
(Voir la Carte 1, S4) MPO(6204755-02)

3853 - Cape St. James to/à Cumshewa Inlet and/et Tasu Sound - Nouvelle édition - 02-MARS-1990 - NAD 1927
04-AOÛT-2023

LNLM/D. 09-SEPT-2022

Modifier le feu FI 6s 122ft 7M pour lire FI (3) 12s 144ft 6M 52°44'28.8"N 132°06'43.3"W
(Voir la Carte 1, P1) (P2023043) LF(809) MPO(6204760-01)

Modifier le feu FI (3) pour lire FI 52°44'58.5"N 132°05'39.7"W
(Voir la Carte 1, P1) (P2023044) LF(810) MPO(6204761-01)

Déplacer le feu FI de 52°44'57.3"N 132°05'41.2"W
(Voir la Carte 1, P1) à 52°44'58.6"N 132°05'39.5"W
MPO(6204761-02)

Modifier le feu FI 6s 98ft pour lire FI 6s 94ft 52°24'01.7"N 131°35'19.7"W
(Voir la Carte 1, P1) (P2023045) LF(811.9) MPO(6204762-01)

Déplacer le feu FI 6s 94ft de 52°24'01.7"N 131°35'19.7"W
(Voir la Carte 1, P1) à 52°24'01.6"N 131°35'16.6"W
MPO(6204762-02)

Rayer le feu FI G 52°44'38.9"N 132°06'24.0"W
(Voir la Carte 1, P1)
(P2023047) LF(809.3) MPO(6204766-01)

3854 - Tasu Sound to/à Port Louis - Nouvelle édition - 23-OCT-1987 - NAD 1927
04-AOÛT-2023

LNMD. 02-JUIL-2021
Modifier le feu FI 6s 122ft 7M pour lire FI (3) 12s 144ft 6M 52°44'35.5"N 132°06'41.2"W
(Voir la Carte 1, P1)
(P2023043) LF(809) MPO(6204760-01)

3859 - Tasu Sound - Nouvelle édition - 21-AOÛT-1998 - NAD 1983
04-AOÛT-2023

LNMD. 25-AVR-2014
Modifier le feu FI 6s 122ft pour lire FI (3) 12s 144ft 52°44'31.2"N 132°06'48.2"W
(Voir la Carte 1, P1)
(P2023043) LF(809) MPO(6204760-01)

Modifier le feu FI (3) pour lire FI 52°44'56.5"N 132°05'47.2"W
(Voir la Carte 1, P1)
(P2023044) LF(810) MPO(6204761-01)

Déplacer le feu FI de 52°44'56.5"N 132°05'47.2"W
(Voir la Carte 1, P1) à 52°44'57.8"N 132°05'45.5"W
MPO(6204761-02)

Rayer le feu FI G 4s47ft 52°44'38.1"N 132°06'30.0"W
(Voir la Carte 1, P1)
(P2023047) LF(809.3) MPO(6204766-01)

Rayer le feu FI 52°46'07.7"N 132°03'28.9"W
(P2023048) LF(810.2) MPO(6204767-01)

3864 - Gowgaia Bay - Nouvelle édition - 22-JUIL-2016 - WGS84
04-AOÛT-2023

Modifier le feu FI 6s 98ft pour lire FI 6s 94ft 52°24'00.8"N 131°35'23.1"W
(Voir la Carte 1, P1)
(P2023045) LF(811.9) MPO(6204762-01)

Déplacer le feu FI 6s 94ft de 52°24'00.8"N 131°35'23.1"W
(Voir la Carte 1, P1) à 52°24'00.8"N 131°35'22.5"W
MPO(6204762-02)

3908 - Kitimat - Carte nouvelle - 15-MARS-2013 - NAD 1983
11-AOÛT-2023

LNMD. 14-JUIL-2023
Rayer la profondeur de 8.0 mètres 53°59'55.6"N 128°40'59.0"W
(Voir la Carte 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570626
MPO(6204790-01)

Rayer la bouée charpente de bâbord lumineuse verte Q G, marquée (Priv) 53°59'35.5"N 128°41'04.8"W
(Voir la Carte 1, Qc)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570626
MPO(6204790-02)

3908 - Kitimat Harbour - Carte nouvelle - 15-MARS-2013 - NAD 1983

11-AOÛT-2023

LNMD. 14-JUIL-2023

Rayer la bouée charpente de bâbord lumineuse verte Q G, marquée (Priv)
(Voir la Carte 1, Qc)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570626
53°59'35.5"N 128°41'04.8"W
MPO(6204790-02)

3938 - Queens Sound to/à Seaforth Channel - Nouvelle édition - 15-AVR-2016 - WGS84

11-AOÛT-2023

LNMD. 17-FÉVR-2023

Rayer la profondeur de 5.4 mètres
(Voir la Carte 1, I10)
52°10'02.4"N 128°05'04.0"W
MPO(6204791-01)

Porter une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.3 mètre
(Voir la Carte 1, K11)
52°10'02.1"N 128°05'04.7"W
MPO(6204791-02)

Rayer la profondeur de 13.9 mètres
(Voir la Carte 1, I10)
52°10'06.8"N 128°04'47.5"W
MPO(6204792-01)

Porter une profondeur de 4.5 mètres
(Voir la Carte 1, I10)
52°10'06.9"N 128°04'45.8"W
MPO(6204792-02)

Rayer la profondeur de 6.1 mètres
(Voir la Carte 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570327
52°09'10.5"N 128°05'20.3"W
MPO(6204792-03)

Porter une profondeur de 4.6 mètres
(Voir la Carte 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570327
52°09'10.4"N 128°05'20.5"W
MPO(6204792-04)

Porter une profondeur de 4.1 mètres
(Voir la Carte 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570327
52°08'58.8"N 128°05'12.8"W
MPO(6204792-05)

Porter une profondeur de 14.5 mètres
(Voir la Carte 1, I10)
52°10'06.9"N 128°04'51.3"W
MPO(6204792-07)

Porter une profondeur de 1.2 mètre
(Voir la Carte 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570327
52°09'00.5"N 128°05'26.4"W
MPO(6204792-08)

3939 - Fisher Channel to/à Seaforth Channel and/et Dean Channel - Nouvelle édition - 01-AOÛT-2014 - WGS84

11-AOÛT-2023

LNMD. 17-FÉVR-2023

Rayer la profondeur de 5.4 mètres
(Voir la Carte 1, I10)
52°10'02.4"N 128°05'04.0"W
MPO(6204791-01)

Porter une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.3 mètre
(Voir la Carte 1, K11)
52°10'02.1"N 128°05'04.7"W
MPO(6204791-02)

Rayer	la profondeur de 13.9 mètres (Voir la Carte 1, I10)	52°10'06.8"N 128°04'47.5"W MPO(6204792-01)
Porter	une profondeur de 4.5 mètres (Voir la Carte 1, I10)	52°10'06.9"N 128°04'45.8"W MPO(6204792-02)
Rayer	la profondeur de 6.1 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570327	52°09'10.5"N 128°05'20.3"W MPO(6204792-03)
Porter	une profondeur de 4.6 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570327	52°09'10.4"N 128°05'20.5"W MPO(6204792-04)
Porter	une profondeur de 4.1 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570327	52°08'58.8"N 128°05'12.8"W MPO(6204792-05)
Porter	une profondeur de 14.5 mètres (Voir la Carte 1, I10)	52°10'06.9"N 128°04'51.3"W MPO(6204792-07)
Porter	une profondeur de 1.2 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570327	52°09'00.5"N 128°05'26.4"W MPO(6204792-08)
3939 - Shearwater - Nouvelle édition - 01-AOÛT-2014 - WGS84		
11-AOÛT-2023		LNMD. 17-FÉVR-2023
Rayer	la profondeur de 6.1 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570327	52°09'10.5"N 128°05'20.3"W MPO(6204792-03)
Porter	une profondeur de 4.6 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570327	52°09'10.4"N 128°05'20.5"W MPO(6204792-04)
Porter	une profondeur de 4.1 mètres (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570327	52°08'58.8"N 128°05'12.8"W MPO(6204792-05)
Porter	une profondeur de 1.4 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570327	52°09'09.1"N 128°05'20.2"W MPO(6204792-06)
Porter	une profondeur de 1.2 mètre (Voir la Carte 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570327	52°09'00.5"N 128°05'26.4"W MPO(6204792-08)

6242 - Winnipeg to Selkirk - Sheet/Feuille 1 - Nouvelle édition - 01-JUIN-2007 - NAD 1983
18-AOÛT-2023

LNMD. 06-SEPT-2019

Rayer	la bouée espar de tribord rouge, marquée X24 (Voir la Carte 1, Qb)	50°07'33.7"N 096°51'28.0"W <i>(P2023052) MPO(6605098-01)</i>
Rayer	la bouée espar de tribord rouge, marquée X30 (Voir la Carte 1, Qb)	50°07'29.2"N 096°51'45.5"W <i>(P2023053) MPO(6605099-01)</i>
Rayer	la bouée espar de tribord rouge, marquée X32 (Voir la Carte 1, Qb)	50°06'58.0"N 096°54'34.4"W <i>(P2023054) MPO(6605100-01)</i>
Rayer	la bouée espar de tribord rouge, marquée X34 (Voir la Carte 1, Qb)	50°06'58.6"N 096°54'41.3"W <i>(P2023055) MPO(6605101-01)</i>
Rayer	la bouée espar de tribord rouge, marquée X36 (Voir la Carte 1, Qb)	50°06'58.6"N 096°54'52.3"W <i>(P2023056) MPO(6605102-01)</i>
Rayer	la bouée espar de tribord rouge, marquée X38 (Voir la Carte 1, Qb)	50°06'56.8"N 096°55'13.7"W <i>(P2023057) MPO(6605103-01)</i>
Rayer	la bouée espar de tribord rouge, marquée X40 (Voir la Carte 1, Qb)	50°06'22.4"N 096°55'59.9"W <i>(P2023058) MPO(6605104-01)</i>
Rayer	la bouée espar de bâbord verte, marquée X41 (Voir la Carte 1, Qc)	50°06'16.8"N 096°56'01.9"W <i>(P2023059) MPO(6605105-01)</i>
Rayer	la bouée espar de tribord rouge, marquée X66 (Voir la Carte 1, Qb)	49°59'38.6"N 097°02'27.2"W <i>(P2023060) MPO(6605106-01)</i>
Rayer	la bouée espar de tribord rouge, marquée X68 (Voir la Carte 1, Qb)	49°59'36.2"N 097°02'33.5"W <i>(P2023061) MPO(6605107-01)</i>
Rayer	la bouée espar de tribord rouge, marquée X70 (Voir la Carte 1, Qb)	49°59'33.7"N 097°02'41.1"W <i>(P2023062) MPO(6605108-01)</i>
Rayer	la bouée espar de bâbord verte, marquée X71 (Voir la Carte 1, Qc)	49°59'30.6"N 097°02'41.7"W <i>(P2023063) MPO(6605109-01)</i>
Rayer	la bouée espar de bâbord verte, marquée X73 (Voir la Carte 1, Qc)	49°59'29.0"N 097°02'47.2"W <i>(P2023064) MPO(6605110-01)</i>
Rayer	la bouée espar de bâbord verte, marquée X75 (Voir la Carte 1, Qc)	49°59'26.6"N 097°02'54.8"W <i>(P2023065) MPO(6605111-01)</i>
Rayer	la bouée espar de bâbord verte, marquée X77 (Voir la Carte 1, Qc)	49°59'21.0"N 097°02'59.7"W <i>(P2023066) MPO(6605112-01)</i>

6242 - Selkirk to Lake Winnipeg - Sheet/Feuille 2 - Nouvelle édition - 01-JUIN-2007 - NAD 1983

18-AOÛT-2023

LNMD. 06-SEPT-2019

Rayer	la bouée espar de tribord rouge, marquée X24 (Voir la Carte 1, Qb)	50°07'33.7"N 096°51'28.0"W <i>(P2023052) MPO(6605098-01)</i>
Rayer	la bouée espar de tribord rouge, marquée X30 (Voir la Carte 1, Qb)	50°07'29.2"N 096°51'45.5"W <i>(P2023053) MPO(6605099-01)</i>

Partie 3 : Corrections aux Aides radio à la navigation maritime

***815/23 Aides radio à la navigation maritime 2023 (Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, Lac Winnipeg, Arctique et Pacifique)**

Page 1-2, 1-3

SUPPRIMER LES SECTIONS SUIVANTES:

1.1.3 Nouveau formulaire électronique pour les rapports d'information préalable ECAREG – Zones de trafic hauturier

La zone de services de trafic maritime de l'Est du Canada (ECAREG) accepte maintenant les rapports d'information ECAREG (voir ARNM 3.8.2) au moyen d'un formulaire Microsoft Excel disponible à l'adresse <https://navigation-electronique.canada.ca/topics/trafic/index-fr>. Ce rapport d'information doit être envoyé directement à ECAREG par courriel à HLXECAREG1@INNAV.GC.CA ou au Centre des SCTM de la GCC le plus proche.

Par souci d'exactitude, veuillez vous assurer que les rapports sont remplis à l'aide de la bonne version du formulaire de rapport avant de le soumettre à ECAREG. La dernière version du rapport peut être téléchargée à partir du site Web mentionné ci-dessus.

1.1.4 Nouveau formulaire électronique pour les rapports de zone de trafic hauturier de l'Ouest canadien

Les Services de communications et de trafic maritimes (SCTM) de Prince Rupert acceptent désormais les rapports de zone de trafic hauturier (voir ARMN 3.8.1) au moyen du formulaire Microsoft Excel disponible au : <https://navigation-electronique.canada.ca/topics/trafic/scgv/vtsoffshore-fr>. Ces rapports d'information doivent être envoyés directement aux SCTM de Prince Rupert à vts.rupert@innav.gc.ca ou au Centre des SCTM de la Garde côtière canadienne le plus proche.

Par souci d'exactitude, veuillez vous assurer de remplir les rapports à l'aide de la bonne version du formulaire de rapport avant de les soumettre aux SCTM de Prince Rupert. La dernière version du rapport peut être téléchargée à partir du site Web mentionné ci-dessus.

Page 1-3

AJOUTER COMME SUIT:

1.1.3 Nouveau formulaire électronique pour le rapport de plan de navigation du NORDREG

Le *Règlement sur la zone de services de trafic maritime du Nord canadien* (NORDREG) exige maintenant que le rapport de plan de navigation (conformément à la section 0 du ARNM) soit fourni dans un nouveau formulaire de Microsoft Excel, accessible dans le [portail e-Navigation](#) de la GCC. Ce rapport doit être envoyé par courriel à NORDREG IQANORDREG@innav.gc.ca ou au centre des SCTM de la GCC le plus proche.

Veuillez vous assurer que le rapport de plan de navigation est rempli en utilisant la bonne version du formulaire électronique avant de l'envoyer à NORDREG. La plus récente version peut être téléchargée à partir du portail Web mentionné ci-dessus.

Page 1-3

AJOUTER COMME SUIT:

1.1.6 Élimination de la série dans le système d'émission des AVNAV

À compter du 1^{er} janvier 2024, les avertissements de navigation (AVNAV) pour le St Laurent seront émis dans la série C plutôt que dans la série Q. Les AVNAV existants de la série Q resteront disponibles sur le site Web. Les abonnés actuels au service des AVNAV continueront à recevoir les AVNAV pour toutes les zones géographiques qui correspondent aux critères définis par l'utilisateur. Aucune action ne sera requise de la part de l'utilisateur.

Page 3-18

AJOUTER COMME SUIT:

3.8.3 NORDREG – Comptes rendus de zone

Les comptes rendus de zone NORDREG doivent être adressés à NORDREG CANADA et communiqué soit directement à NORDREG CANADA ou au centre des SCTM de la GCC le plus proche. Le rapport de navigation NORDREG doit être rempli au moyen d'un [formulaire électronique téléchargeable à partir de la section des services de trafic maritime du portail e-Navigation de la GCC](#). Toutes les heures indiquées dans les comptes rendus de zone NORDREG doivent être en temps universel coordonné (UTC). Le capitaine d'un navire doit s'assurer que ce type de compte rendu est fait conformément aux exigences de renseignements ci-après.

Partie 4 : Corrections aux Instructions nautiques du Canada

Les volumes suivants des **Instructions nautiques du Canada** ont récemment été mis à jour sur le [site web du Service hydrographique du Canada](#).

N°	Titre
Côte Atlantique	
ATL105	Cape Canso à Cape Sable (y compris l'Île de Sable)
ATL109	Golfe du Saint-Laurent (partie Nord-Est)
ATL110	Fleuve Saint-Laurent, Cap Whittle / Cap Gaspé aux Escoumins et Île d'Anticosti
ATL112	Fleuve Saint-Laurent, Cap-Rouge à Montréal et rivière Richelieu
Centre du Canada	
CEN305	Lac Huron, St. Marys River, Lac Supérieur
Côte du Pacifique (Ces Instructions nautiques sont offertes en anglais seulement.)	
PAC201	Juan de Fuca Strait and Strait of Georgia
Nord du Canada	
ARC404	Grand lac des Esclaves et Fleuve Mackenzie

Chaque volume comprend une section intitulée « Registre des modifications » qui énumère toutes les mises à jour qui ont été incorporées pendant l'année civile en cours.

Partie 5 : Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume

Les modifications sont **surlignées** et les suppressions sont **rayées**. Pour des renseignements généraux sur les Livres des feux et spécifiques aux régions, cliquez sur les liens suivants : [côte de Terre-Neuve-et-Labrador](#), [côte de l'Atlantique](#), [Eaux intérieures](#) et [côte du Pacifique](#).

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	----------------------------	---	-------------------------	---	--

CÔTE DU PACIFIQUE

QUEEN CHARLOTTE SOUND (LF 569.2 – 586)

574 <i>G5642</i>	Nahwitit Point	Côté SW. de l'île Hope Island. 50 54 17.8 127 59 07.4	FI W 4s	12.9	9	Tour à claire-voie carrée blanche. 6.7	Réflecteur radar. À longueur d'année. Carte:3549 Éd. 08/23 (P23-037)
576 <i>G5649</i>	Pine Island Racon - - (M) Bandes X & S	Pointe SW. de l'île. 50 58 32.2 127 43 40.7	FI R 10s	24.6	16	Tour à claire-voie carrée blanche.	Lum. 0.2 s; obs. 9.8 s. Visible de 314° à 154° par le N. et l'E. En opération 24 h. À longueur d'année. Carte:3549 Éd. 08/23 (P23-034)

HAIDA GWAIL (LF 768.6 – 812)

809 <i>G5861</i>	Davidson Point	Côté N. de l'entrée de bassin Tasu Sound. 52 44 31.5 132 06 47.9	FI(3) W 12s	44	6	Tour à claire-voie carrée blanche.	Lum. 0.5 s; obs. 2 s; Lum. 0.5 s; obs. 2 s; Lum. 0.5 s; obs. 6.5 s. À longueur d'année. Carte:3859 Éd. 08/23 (P23-043)
809.3	Tasu Narrows					Rayer du livre. Carte:3859 Éd. 08/23 (P23-047)	
810 <i>G5862</i>	Tasu Sound	Sur une pointe à l'intérieur de l'entrée, sur le côté S. 52 44 57.8 132 05 45.5	FI W 4s	10.3	5	Tour à claire-voie carrée blanche.	Lum. 0.5 s; obs. 2 s; Lum. 0.5 s; obs. 2 s; Lum. 0.5 s; obs. 6.5 s. À longueur d'année. Carte:3859 Éd. 08/23 (P23-044)
810.2 <i>G5863</i>	Horn Island					Rayer du livre. Carte:3859 Éd. 08/23 (P23-048)	
811.9 <i>G5863.7</i>	Gowgaia Point	52 24 00.8 131 35 22.5	FI W 6s	28.6	6	Tour à claire-voie carrée blanche.	Lum. 0.5 s; obs. 5.5 s. À longueur d'année. Carte:3864 Éd. 08/23 (P23-045)